

Mairie de Aime-la-Plagne
À l'attention de Madame le Maire
1112 avenue de Tarentaise
73211 Aime-la-Plagne cedex

Pôle Territoires
Dossier suivi par Thomas RIBIER
Site de Saint-Baldoph
Tél. : 06 50 19 15 26
Réf : ES/TR/nb

Siège Social
52 avenue des Illes
74994 ANNECY CEDEX 9
Tél. : 04 50 88 18 01
Fax : 04 50 88 18 08

40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH
Tél. : 04 79 33 43 36
Fax : 04 79 33 92 53

Email : contact@smb.chambagri.fr

Saint-Baldoph, le 1 octobre 2025

Objet : Modification n°3 du PLU de Aime, Avis de la Chambre d'agriculture

Madame le Maire,

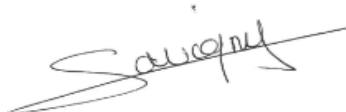
Vous nous avez envoyé la modification n°3 du PLU d'Aime et nous vous en remercions.

La modification vise à rendre plus opérationnelle les orientations du PLU dans son ambition de création de logements notamment permanents. C'est une démarche que nous encourageons et le projet n'appelle pas de remarques particulières de notre part.

Nous nous permettons juste une observation sur l'étude mobilité présentée en fin de notice. Celle-ci ne fait pas mention des besoins et usages de circulations agricoles alors que des choix aménagements peuvent complexifier les traversées urbaines des engins agricoles ou au contraire les faciliter (bordures chanfreinées, ralentisseur plateau ou coussin berlinois plutôt que dos d'âne). Nous demandons donc simplement une attention sur ce point.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos sincères salutations.

Émeline SAVIGNY
Vice-Présidente en charge de l'Aménagement
Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc





LE DÉPARTEMENT

Pôle aménagement
SECRETARIAT GENERAL

Service appui technique
Unité planification et aménagement
Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Madame Corine MAIRONI-GONTHIER
Maire
MAIRIE D'AIME-LA-PLAGNE
1112 avenue de Tarentaise
73210 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

Contact : Emmanuelle THOMAS
 04 79 44 50 56
 amenagement-sg-urbanisme@savoie.fr

Nos réf. : ET/VM/PAD-SG/SAT/D/2025/440983

Madame le Maire,

En application des dispositions de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Votre projet appelle la remarque suivante : pour toutes les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui interféreraient avec le domaine public départemental, il conviendra qu'une concertation technique préalable avec la Maison Technique du Département (MTD) Tarentaise soit réalisée afin de définir les modalités d'accès ou de changement d'accès aux OAP.

Sous réserve de la prise en compte de cette remarque, j'émet un avis favorable sur le projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Signé par : Daniel BERFINI
Date : 28/08/2025
Qualité : Adjoint à Directrice générale du
pôle AD

Pour le Président,
Par délégation,
Daniel BERFINI,
Directeur, adjoint à la Directrice générale adjointe
de l'aménagement

Copie pour information à :

Cécile UTILLE-GRAND - Conseillère départementale

Guillaume VILLIBORD - Conseiller départemental

Stéphane LAMBERT – SG/ Directeur MTD Tarentaise

Christina LE BOULH – SG/ Adjointe MTD Tarentaise

Bastien ROUX

De: Yann MAGNANI <dst@versantsdaime.fr>
Envoyé: lundi 8 septembre 2025 09:47
À: Bastien ROUX
Cc: Fabrice GIOVANNELLI; Cyril CHENAL; Céline ROUX-VOLLON; Lucien SPIGARELLI
Objet: RE: Modification de droit commun n°3 du PLU d'Aime - Envoi Dossier PPA

Bonjour,

Après consultation des dossiers, la communauté de communes des Versants d'Aime d'Aime n'a pas de remarque particulière.

Toutefois, nous nous permettons d'attirer votre attention sur quelques points à vérifier :

- Sur la notice : vous faites allusion au "soutien de l'activité économique" et aux "déplacements doux". Bien d'assurer de la compatibilité avec la compétence intercommunale (Développement économique et voie cyclable existante + projet de liaison Aime-Centron)
- Sur les OAP : de manière générale, le SIGP a-t-il été consulté sur la capacité des réseaux d'eau potable et d'assainissement (yc station dépuración) à supporter ces projets (notamment en station) ?

Merci pour la consultation,
Bonne journée



De : Bastien ROUX <b.roux@mairie-aime.fr>
Envoyé : lundi 4 août 2025 11:41
À : Accueil COVA <contact@versantsdaime.fr>
Objet : Modification de droit commun n°3 du PLU d'Aime - Envoi Dossier PPA

Réf : AD.MA/BR/2025
Affaire suivie par le service urbanisme

Objet : Commune déléguée d'Aime
Modification de droit commun n° 3 du PLU – Envoi Dossier PPA

Monsieur le Président,

Par délibération du 26 juin 2025, le Conseil municipal a décidé d'engager la modification n° 3 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée d'Aime.

Dans le cadre de cette modification et conformément aux articles L.132-7, L.132-9 à L.132-11 et L. 153-40 du Code l'urbanisme, nous vous transmettons pour avis la délibération du 26 juin 2025 et le dossier et vous invitons à nous faire part de vos remarques, en tant que personne publique associée.

Nous vous rappelons que cet avis devra nous parvenir dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente.

Nous vous remercions donc de nous faire parvenir vos avis d'ici fin octobre dernier délai. Passé ce délai, celui-ci sera considéré comme favorable.

En effet, nous souhaitons fixer l'enquête publique au mois de novembre pour approuver cette modification au conseil municipal du mois de janvier.

Le lien de téléchargement (valable 1 mois) pour consulter le dossier est le suivant :

<https://www.swisstransfer.com/d/99676d0b-e51d-4d32-9347-48a49eb0ac68>

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations distinguées.

Chambéry, le

02 OCT. 2025

Affaire suivie par : STEINBRUGGER Laure
Fonction : chargée d'études
Tél : 04 79 71 73 35
Mél : laure.steinbrugger@savoie.gouv.fr

La Préfète

à

Madame le Maire de la commune de
Aime-La-Plagne
Mairie d'Aime
1112 Avenue de Tarentaise
73 440 Aime la Plagne

Objet : Avis de l'État sur la modification n° 3 du PLU d'Aime

Par courriel du 5 août 2025, vous avez notifié à mes services pour avis le projet de modification n°3 du PLU d'Aime, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme.

Cette procédure vise trois évolutions : ajuster la programmation et les modalités d'accès de l'OAP Contamine, inscrire les servitudes de logement permanent sur 3 secteurs en zone UB (chemin Martinet, renouvellement urbain route de la Fortune, secteur OAP Contamine) ainsi que de modifier l'article 10 du règlement en augmentant la hauteur des constructions en zone Ue à 16 m.

L'État émet un avis favorable à ces évolutions, et souligne l'effort continu de la commune en faveur du logement permanent sur son territoire : inscription de servitude de mixité sociale dans la précédente modification simplifiée, et à présent inscription de servitude permanente sur 3 secteurs (secteur chemin du Martinet, secteur route de la Fortune, secteur de la Contamine).

Il convient cependant de corriger le total des logements projetés sur cette OAP (50 logements indiqués au lieu de 40).

Je vous demande de bien vouloir verser cet avis favorable au dossier qui sera mis à disposition du public.

2505 100 S 0

Le chef du Service Planification
et Aménagement des Territoires



Stéphane VIALLET

Bastien ROUX

De: Noura Benhamouche <urbanisme@grand-aigueblanche.fr>
Envoyé: mercredi 6 août 2025 12:11
À: Bastien ROUX
Cc: Andre Pointet; Jean-Yves Morin; DGA; Céline Givre
Objet: RE: Modif n°3 PLU commune déléguée D'Aime - Envoi PPA

Bonjour Monsieur ROUX

Dans le cadre de la modification n° 3 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée d'Aime, la commune de Grand-Aigueblanche n'émet aucune observation sur ce dossier.

Vous remerciant d'en prendre note,

Cordialement

Noura BENHAMOUCHE

Service Urbanisme et Foncier



Tél : [04.79.24.22.26](tel:04.79.24.22.26)
urbanisme@grand-aigueblanche.fr
www.grand-aigueblanche.fr

De : Bastien ROUX <b.roux@mairie-aime.fr>
Envoyé : mardi 5 août 2025 10:58
À : Commune - MAIRIE GRAND AIGUEBLANCHE <mairie@grand-aigueblanche.fr>
Cc : Marie-Annick COLLOMBET <ma.collombet@mairie-aime.fr>
Objet : Modif n°3 PLU commune déléguée D'Aime - Envoi PPA

Bonjour,

Par délibération du 26 juin 2025, le Conseil municipal a décidé d'engager la modification n° 3 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée d'Aime.

Dans le cadre de cette modification et conformément aux articles L.132-7, L.132-9 à L.132-11 et L. 153-40 du Code l'urbanisme, nous vous transmettons pour avis la délibération du 26 juin 2025 et le dossier et vous invitons à nous faire part de vos remarques, en tant que personne publique associée.

Nous vous rappelons que cet avis devra nous parvenir dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente.

Nous vous remercions donc de nous faire parvenir vos avis d'ici fin octobre dernier délai. Passé ce délai, celui-ci sera considéré comme favorable.

En effet, nous souhaitons fixer l'enquête publique au mois de novembre pour approuver cette modification au conseil municipal du mois de janvier.

Le lien de téléchargement (valable 1 mois) pour consulter le dossier est le suivant :

<https://www.swisstransfer.com/d/99676d0b-e51d-4d32-9347-48a49eb0ac68>

En vous souhaitant bonne réception,

Cordialement

Bastien ROUX

Chargé de mission Urbanisme & Foncier

LD : 04 79 09 76 53

b.roux@mairie-aime.fr

www.ville-aime.fr



Mairie d'Aime-la-Plagne

1112 avenue de Tarentaise

BP58 - 73210 Aime-la-Plagne Cedex

Standard : 04 79 09 74 38

mairie@mairie-aime.fr

Bastien ROUX

De: mairie-de-hautecour@wanadoo.fr
Envoyé: mardi 12 août 2025 15:58
À: Bastien ROUX
Cc: 'Annie Leduc'
Objet: RE: Modif n°3 PLU commune déléguée D'Aime - Envoi PPA

Bonjour,

La commune de Hautecour émet un AVIS FAVORABLE , sans aucune remarque, concernant la modification du PLU de la commune déléguée d'Aime.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement



Mairie de HAUTECOUR
10 PLACE SAINT ETIENNE
Le BREUIL
73600 HAUTECOUR

Téléphone : 04.79.24.02.62
Télécopie : 04.79.22.98.38

Adresse courriel : mairie-de-hautecour@wanadoo.fr

Site internet : <http://hautecour-savoie.fr/>



De : Bastien ROUX <b.roux@mairie-aime.fr>
Envoyé : mardi 5 août 2025 10:56
À : mairie-de-hautecour@wanadoo.fr
Cc : Marie-Annick COLLOMBET <ma.collombet@mairie-aime.fr>
Objet : Modif n°3 PLU commune déléguée D'Aime - Envoi PPA

Bonjour,

Par délibération du 26 juin 2025, le Conseil municipal a décidé d'engager la modification n° 3 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée d'Aime.

Dans le cadre de cette modification et conformément aux articles L.132-7, L.132-9 à L.132-11 et L. 153-40 du Code l'urbanisme, nous vous transmettons pour avis la délibération du 26 juin 2025 et le dossier et vous invitons à nous faire part de vos remarques, en tant que personne publique associée.

Nous vous rappelons que cet avis devra nous parvenir dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente.

Nous vous remercions donc de nous faire parvenir vos avis d'ici fin octobre dernier délai. Passé ce délai, celui-ci sera considéré comme favorable.

En effet, nous souhaitons fixer l'enquête publique au mois de novembre pour approuver cette modification au conseil municipal du mois de janvier.

Le lien de téléchargement (valable 1 mois) pour consulter le dossier est le suivant :

<https://www.swisstransfer.com/d/99676d0b-e51d-4d32-9347-48a49eb0ac68>

En vous souhaitant bonne réception,

Cordialement

Bastien ROUX

Chargé de mission Urbanisme & Foncier

LD : 04 79 09 76 53

b.roux@mairie-aime.fr

www.ville-aime.fr



Mairie d'Aime-la-Plagne

1112 avenue de Tarentaise

BP58 - 73210 Aime-la-Plagne Cedex

Standard : 04 79 09 74 38

mairie@mairie-aime.fr

Chambéry, le

02 OCT. 2025

Affaire suivie par : STEINBRUGGER Laure
Fonction : chargée d'études
Tél : 04 79 71 73 35
Mél : laure.steinbrugger@savoie.gouv.fr

La Préfète

à

Madame le Maire de la commune de
Aime-La-Plagne
Mairie d'Aime
1112 Avenue de Tarentaise
73 440 Aime la Plagne

Objet : Avis de l'État sur la modification n° 3 du PLU d'Aime

Par courriel du 5 août 2025, vous avez notifié à mes services pour avis le projet de modification n°3 du PLU d'Aime, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme.

Cette procédure vise trois évolutions : ajuster la programmation et les modalités d'accès de l'OAP Contamine, inscrire les servitudes de logement permanent sur 3 secteurs en zone UB (chemin Martinet, renouvellement urbain route de la Fortune, secteur OAP Contamine) ainsi que de modifier l'article 10 du règlement en augmentant la hauteur des constructions en zone Ue à 16 m.

L'État émet un avis favorable à ces évolutions, et souligne l'effort continu de la commune en faveur du logement permanent sur son territoire : inscription de servitude de mixité sociale dans la précédente modification simplifiée, et à présent inscription de servitude permanente sur 3 secteurs (secteur chemin du Martinet, secteur route de la Fortune, secteur de la Contamine).

Il convient cependant de corriger le total des logements projetés sur cette OAP (50 logements indiqués au lieu de 40).

Je vous demande de bien vouloir verser cet avis favorable au dossier qui sera mis à disposition du public.

2505 100 S 0

Le chef du Service Planification
et Aménagement des Territoires



Stéphane VIALLET

De: Valérie CERVANTES <administration@sigplaplagne.com>
Envoyé: vendredi 5 septembre 2025 10:55
À: Urbanisme
Objet: modification de droit commun n° 3 PLU de la commune déléguée d'Aime

Votre référence : AD.MA/BR/2025 courrier du 05/08/2025

Bonjour,

Je vous confirme que ce dossier a été évoqué au cours du Comité syndical du 01/09/2025.
Les élus n'ont émis aucune remarque à la suite de la présentation des pièces jointes.
Vous trouverez ci-dessous un extrait du compte-rendu de séance correspondant à ce dossier.
Bonne journée à vous et sincères salutations.

Extrait :

⇒ Urbanisme / Aime-la-Plagne

M. le Président indique pour information que, par courrier du 05 août 2025, la mairie d'Aime-la-Plagne a sollicité l'avis du Comité syndical sur le projet de modification de droit commun n° 3 du PLU de la commune déléguée d'Aime, considérant la qualité de personne publique associée au dossier.

Il présente la notice synthétique fournie par la commune et demande si les élus ont des questions.

Le Comité syndical prend note de ce dossier et n'émet pas de remarque.

Valérie Cervantès
Administration générale

En congés du 05/09 au 29/09 inclus

Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne
1355 route d'Aime – Les Provagnes – 73210 LA PLAGNE TARENTAISE
0479099964 | administration@sigplaplagne.com

Mes horaires : lundi à jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 + le vendredi de 08h00 à 12h00.

« Notre collectivité est amenée à traiter des données à caractère personnel, au sens du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.
Nous vous confirmons que nous traitons toutes les données de façon éthique et responsable, que nous ne les revendons pas, et que nous ne les utilisons pas pour des fins détournées.
Conformément à la réglementation, vous pouvez à tout moment accéder à vos données, les rectifier ou vous opposer à leur utilisation, en nous contactant aux coordonnées indiquées ci-dessus ».





Mme Corine MAIRONI-GONTHIER
Maire
Mairie d'Aime-La-Plagne
1112 avenue de Tarentaise
73210 Aime-La-Plagne

Par courriel uniquement

Moûtiers, le 28 août 2025

Réf : PM-JV 2025-08-13

Affaire suivie par : Johanne Vallée / 06.89.25.89.69

Objet : Modification n°3 du PLU de la Commune déléguée d'Aime - Avis SCoT Tarentaise-Vanoise

Madame le Maire,

Par courriel du 4 août dernier, vous avez consulté l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise sur le projet de modification n° 3 du PLU de la commune déléguée d'Aime, en tant que personne publique compétente en matière de SCoT et je vous en remercie.

Je vous informe que le bureau SCoT, réuni le 26 août, a examiné ce projet.

Cette procédure a pour objet diverses adaptations du PLU et notamment :

➤ **En matière d'habitat :**

- **L'évolution de l'OAP la contamine pour ajuster les densités entres les secteurs A et B et compléter l'accès de la zone** suite à une étude détaillé des impacts de l'opération sur les flux.
- **L'intégration d'une servitude de résidence permanente** sur 3 secteurs de centralité, intégrant l'OAP la contamine.

Aime est une commune de rang 2 au sein de la trame territoriale définie au SCoT. C'est donc un secteur prioritaire d'accueil des nouveaux logements et habitants. Au regard des tensions sur le marché immobilier entre les résidences secondaires et permanentes, instaurer des servitudes de résidences principales et favoriser la densité dans une zone située en centre bourg, proche des commerces et services participent aux grandes orientations du SCoT en matière de logement et de sobriété des modes d'aménagement (utilisation optimisée d'un foncier en dent creuse).

➤ **En matière de foncier économique :**

D'une manière générale, en zone Ue, Uea et Uec, vous proposez d'augmenter la hauteur à 16m pour favoriser la densification des zones d'activités. Dans la mesure où ces hauteurs s'intègrent à votre tissu urbain, cela correspond aux enjeux de renforcement et d'intensification de ces fonciers économiques qui sont rares sur le territoire.



Erreurs matérielles : à la lecture des documents transmis, nous vous invitons à corriger certaines erreurs matérielles, telles que l'OAP Montalbert qui apparaît en rouge comme lors de sa modification passée ou encore la servitude de mixité sociale en zone Ub qui est intégrée à la modification simplifiée en cours mais non encore approuvée (il convient de reprendre la rédaction du PLU dans ces différentes pièces telle qu'applicable à date de la modification n°3). Enfin, la densité de l'OAP reste à 50 logements par ha, soit environ 40 logements projetés (et non 50).

Au regard du rapport de compatibilité avec le SCoT tarentaise Vanoise, j'ai le plaisir de formuler un avis favorable sur votre projet de modification n°3 du PLU de la commune déléguée d'Aime.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour Fabrice PANNEKOUCKE et par délégation,



Patrick MARTIN
1er Vice-Président APTV
Président du SCoT Tarentaise Vanoise





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stéphane MEUNIER
Délégué Territorial Adjoint



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Mél : a.sarret@inao.gouv.fr

A l'attention de Michel GENETTAZ
Maire
1112 avenue de la Tarentaise
73210 AIME-LA-PLAGNE

V/Réf :

N/Réf : CM/AS-25-360

**Objet : Modification n°3 du PLU
Commune de Aime**

Mâcon, le 6 août 2025

Monsieur Le Maire,

Par mail du 4 août 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°3 du PLU de la commune de Aime.

La commune de Aime est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Beaufort".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Tomme de Savoie", "Raclette de Savoie", "Gruyère" et "Pommes et Poires de Savoie". Pour finir, elle est incluse dans l'aire de production de l'Indication Géographique (IG) des boissons spiritueuses "Génépi des Alpes".

L'étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations suivantes :

Le projet de modification n°3 du PLU a pour objet :

- La modification de l'OAP "La Contamine", sans évolution de son emprise ;
- La modification des règlements graphique et écrit en zone urbaine.

Le projet n'entraîne donc aucune consommation de foncier agricole.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas au projet de modification n°3 du PLU du fait de l'absence d'incidence sur les AOP/IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint,
Stéphane MEUNIER

Copie : DDT 73

Président

Téléphone : 04 79 75 93 30
presidence@savoie.cci.fr

COURRIER N°

ARRIVE
LE :

15 SEP. 2025

Traitement

Pour Information (Elus)

Pour Information (Service)

MAIRIE D'AIME-LA-PLAGNE
Madame Corinne MAIRONI-GONTHIER
1112 Avenue de Tarentaise
73210 AIME LA PLAGNE CEDEX

Objet : Avis CCI Savoie - Modification n°3 du PLU d'Aime

Le Bourget du Lac, le 08/09/2025

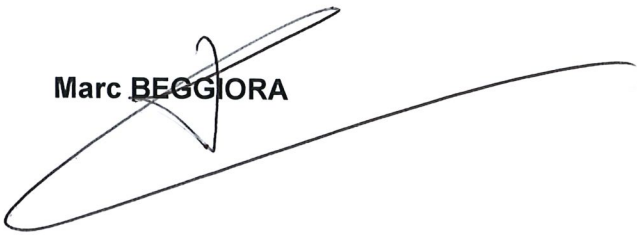
Madame le Maire,

Vous avez bien voulu nous transmettre, pour avis, le projet de modification n° 3 du PLU d'Aime, ce dont je vous remercie.

Après examen des pièces constitutives du dossier, ce projet de modification n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc BEGGIORA



La CCI Savoie a déménagé ! retrouvez-nous à Savoie Technolac !

